



Association d'Aéromodélisme asbl, rue Montoyer1/1, 1000 Bruxelles  
N° entr. 0417988935

## **Rapport de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 janvier2016**

Lieu de la réunion : Mundo Namur, rue Nanon, 98, 5000Namur

### **Présents :**

**Administrateurs :** Paulette Halleux, Robert Herzog, Stefan Wilski, Jean-François Lothaire, Dieter Beckers, Jean-Baptiste Gallez (Président de la commission sportive), Bruno Scordo, Francis Floor, Bernard Delhayé

**Mandatés :** Roger Lebrun , Jean-Luc Dufour (secrétaire général, Trésorier)

**Administrateurs absents:** Alex Rixhon, Eric De Schuyter

### **Clubs représentés:**

Bruxelles capitale:

Cercle aéromodéliste Les Aiglons (1)

Brabant Wallon:

Aéro-club Ixellois (1), Aéro-club Wavre (2), Club Capitaine Aviateur Luc Mommer (2), Les Jardins du Modélisme (1), Model Club Leuzois - Nivelles (1), R. C. Air Club "Les Alouettes" (1)

Namur:

Model club de la Meuse (1), Les Accros du Servo (2)

Liège :

Blériot Club Verlaine (1), Centre Aéromodéliste de Pepinster (1), Les Aigles-Battice (2), Les Faucheurs de Marguerites (1), Piper Club (2), Royale Petite Aviation Liégoise (2), Spirit of St Louis (1)

Hainaut:

Aero Model Club Eole (2), Aéro-club José Blairon (1), Assoc. d'aéromod. Sud Hainaut (1), Equipe Acro Belœil (2), Model Club Chauffour (2), Model Club Havay (1), Petites Ailes de la Frontière (1)

Luxembourg :

Club d'Aéromod. De Villers La Loue (1),Hirondelles Model Club (1), Model Club Famenne (1)

**Nombre de voix « club » représentées: 35**

### **Membres effectifs à titre personnel présents :**

Awouters Geneviève, Awouters Jean-Pierre, Beckers Dieter, Bossin Patrick, Bourgeois Yves, Delhayé Bernard, Dessaucy Luc, Dufour Jean-Luc, Halleux Paulette, Hannuzet Evelyne, Herzog Albert, Lebrun Roger, Liber Robert, Lothaire Jean-François, Stalpaert Edmond,

Wilski Stefan.

**Nombre de voix « membre effectif » présents : 16**

**Membres effectifs à titre personnel représentés:**

Audrit André, Poignart Jean, Van Wynsberghe Patrick

**Nombre de voix « membre effectif » représentées: 3 (procurations)**

## **0. Approbation de l'ordre du jour**

L'assemblée accepte à l'unanimité qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : nomination d'un membre à titre personnel.

### **1. In Memoriam**

La présidente demande une minute de silence pour les membres qui nous ont quittés dans l'année

### **2. Approbation du rapport de l'assemblée Générale statutaire du 25 janvier 2015**

Adopté à l'unanimité

### **3. Rapport de la Présidente et des membres du Conseil d'Administration**

#### 3.1 Résultats de l'enquête de satisfaction

En résumé : les membres sont assez satisfaits des activités, des publications et des outils que l'AAM met à leur disposition. Même si des améliorations peuvent être apportées, la majorité des membres ne souhaitent pas une augmentation des cotisations.

Question dans la salle : Pourquoi la cotisation VML est-elle de 34 euros alors que celle de l'AAM n'est que de 25 euros ?

Paulette répond que la différence ne vient certainement pas du montant versé aux assurances. La différence vient sans doute du fait que la VML utilise du personnel rémunéré pour une fonction de secrétariat à mi-temps. En plus, la VML reçoit des subsides du BLOSO, et l'AAM ne reçoit rien de l'ADEPS. Les deux plans budgétaires ne sont pas comparables.

Question dans la salle : A quoi aurait servi le montant "défense en justice" ?

Paulette revient sur certains dossiers du passé, par exemple l'assimilation des terrains d'aéromodélisme à des "terrains insalubres de catégorie 1". Une aide d'un avocat conseil a été sollicitée en son temps, sur fonds propres. Et nous avons pu négocier que l'aéromodélisme était une activité de catégorie 3. Un fond dédié aurait couvert ce dossier.

#### 3.2 Le point sur les brevets

Bernard Delhaye commente la présentation PowerPoint.

A retenir que la France (FFAM) et l'AAM arrivent à une reconnaissance des brevets de démonstration publique (Voir les détails dans la présentation)

Bernard insiste sur le fait que passer des brevets augmente la crédibilité de l'AAM vis à vis des instances régionales et fédérales sur sa capacité à gérer la qualification de ses pratiquants.

Une intervention dans l'assemblée mentionne le fait que des clubs organisent des "challenges" internes, aux cours desquels le passage du brevet se fait implicitement.

### 3.3 Le point sur les mesures de bruit

Francis Floor rappelle que les aéronefs à propulsion électrique sont également soumis aux contrôles de bruit. En effet, les "électriques" peuvent se révéler très bruyants. Francis insiste sur la nécessité d'encoder les chiffres réels dans la base de données de la fédération.

### 3.4 DGTA

Paulette Halleux commente la présentation PowerPoint, en soulignant le fait que les rapports avec la DGTA sont plus faciles ces temps-ci. L'Arrêté Royal et l'Arrêté Ministériel sont toujours en cours de gestation/approbation. Entre temps, l'AAM a fait accepter par la DGTA des amendements à la Circulaire qui seront repris dans l'AM. Par exemple le fait que le vol en immersion (FPV) sur les terrains de l'AAM, ne requiert qu'un coach externe, et non pas quelqu'un en double commande.

Une autre avancée : Lors de manifestations à caractère pédagogique ou promotionnel, et moyennant le fait que les aéromodèles ne dépassent pas les 1000 grammes et 50 m de haut, il suffit de déclarer l'évènement à la DGTA.

NB. On a oublié de mentionner que les pilotes de ces démonstrations à caractère pédagogique ou promotionnel devront être porteurs d'un brevet (le brevet élémentaire).

Il n'y a pas lieu alors d'introduire un dossier complet pour déclarer l'évènement.

Question de Yves Bourgeois : l'EuroSAM de Cerfontaine doit-il avoir une dérogation de la DGTA ?

Réponse de Paulette : il faut contacter la DGTA pour déclarer que la base aérienne de Cerfontaine sera un terrain d'aéromodélisme temporaire aux dates concernées.

### 3.5 Promotion de l'aéromodélisme

Bruno Scordo commente la présentation PowerPoint

### 3.6 Communication

Jean-François Lothaire commente la présentation PowerPoint

Question de l'assemblée : Y a-t-il un dépôt de la revue à la Bibliothèque Royale.

La réponse est "oui", de même qu'au Musée de l'air.

Intervention de Robert Herzog sur l'emploi d'adresses e-mail du type "hotmail, gmail, live, etc". Il faut s'attendre à de plus en plus de restriction de la part des gestionnaires de système de courrier électronique, qui vont rejeter ces adresses car elles sont "anonymes" et sources de beaucoup de spam. Une des conséquences est que le serveur de l'AAM qui envoie des e-mails est considéré comme MailRelay ou spammer. Il a été plusieurs fois mis en "BlackList" sur les serveurs DNS du monde.

## **4. Rapport du Trésorier**

Présentation faite par Jean-Luc Dufour.

Le rapport est approuvé

## **5. Rapport de vérificateurs aux comptes**

Luc Dessaucy déclare que rien d'anormal n'a été trouvé dans la gestion des comptes.

## **6. Décharge aux vérificateurs aux comptes**

L'assemblée, dans son unanimité, accepte les rapports du trésorier et donne décharge aux vérificateurs aux comptes.

#### **7. Décharge aux administrateurs**

L'assemblée, dans son unanimité, vote la décharge aux administrateurs.

#### **8. Décharge au trésorier, Jean-Luc Dufour et aux mandatés Bernard Delhay et Roger Lebrun**

L'assemblée, dans son unanimité, vote la décharge au trésorier et aux autres mandatés.

#### **9. Projets/Activités 2016**

##### 9.1 Infrastructure informatique

Dieter Beckers commente la présentation.

Une refonte complète du système informatique gérant la plateforme Web est impérative pour organiser la pérennité du site. Le devis proposé par le professionnel qui a été contacté inclus

- l'analyse des besoins
- la mise en place des fonctions de bases
- la migration des données existantes
- une formation pour les administrateurs

Ce devis a été augmenté d'une réserve, et le montant budgétisé par la fédération est de 12.000 euros sur fonds propres. Un coût annuel est à prévoir pour la maintenance du système (budgétisé à 1.000 euro par an)

##### 9.2 Communication

Jean-François Lothaire présente le nouveau Logo de l'AAM, et le matériel promotionnel que la fédération propose d'acquérir.

Questions de Geneviève Awouters :

Ne fallait-il pas l'approbation de l'AG pour changer le logo qui nous identifie ?

Paulette répond que non. Le CA est compétent en ce domaine.

Est-ce que le CA est conscient que le nouveau logo perd son harmonie avec le logo de la VML et de la LBA ? Oui, le CA en a été conscient au moment du choix, mais la majorité du CA a approuvé ce changement. La ressemblance avec le logo de la FFAM a été aussi évoquée par les membres du CA, mais n'a pas été un critère de choix.

Combien a coûté ce changement ?

400 euros pour le designer qui a créé le logo.

##### 9.3 Activités de promotion

Présentation par Bruno Scordo

##### 9.4 Action à destination des clubs

Francis Floor revient avec la proposition faite aux clubs de prévoir un "plan de secours". C'est à dire d'une check-list propre à chaque club. Cette check list devrait faciliter les prises de décision en cas d'accident grave ou d'incendie. Francis sonde l'audience afin de voir s'il y a un intérêt à organiser un workshop "CNC". Un sondage sera organisé dans un avenir

proche.

#### 9.5 Poursuite de l'intégration des multicoptères de loisirs dans l'aéromodélisme

On en a débattu lors de l'assemblée sportive du matin. Un championnat national aura lieu cette année.

### **10. Budget 2016**

Le CA propose à l'assemblée un prélèvement sur fonds propre de 12.000 euros pour le "one-shot" informatique. Robert Liber demande des détails sur le devis de 12.000 euros. Il lui a été répondu ce qui est écrit en point 9.1. Robert Liber propose de diminuer cette prise sur fonds propres en allégeant la perte par la diminution de 9.000 à 7.000 euros du poste des dépenses pour Beach-Flag, Manches à air, etc. L'assemblée ne suit pas Robert Liber dans cette démarche.

Cette prise sur fonds propre est approuvée à l'unanimité.

L'achat de manches à air est loin d'intéresser les personnes présentes. Il y a plus d'intérêt à remplacer les panneaux "club membre de l'AAM" qui doivent être visibles sur tous les terrains. Ils sont vétustes et défraîchis.

Luc Dessaucy demande quel est le risque d'avoir une augmentation de cotisation pour 2017. Il lui est répondu qu'à l'instant de la réunion, rien ne prévoit une telle augmentation. La maintenance annuelle de 1.000 euro pour le nouveau site est incluse dans le budget. Ce n'est qu'en cas de mauvaise surprise qu'une augmentation devrait être envisagée.

Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **11. Cotisation 2016**

La cotisation 2016 est approuvée à l'unanimité par l'assemblée. (Même grille que l'an 2015)

### **12. Election d'administrateurs AAM : 3 mandats sont à pourvoir**

Il y a 52 voix valablement représentées, il faut 50% plus une voix pour être élu, donc 27 voix.

Sont élus

- Bernard Delhaye avec 50 voix
- Robert Herzog avec 45 voix
- Karl Vaes avec 52 voix

#### **12.1 Election d'un membre à titre individuel**

Une place de membre à titre individuel est ouverte, suite à la disparition de Jean-Marie Tordoir.

Les candidats doivent être parrainés, et être élu avec 2/3 des voix, soit 35 voix

Sont candidats :

- Bruno Scordo (parrainé par les membres du C.A. 2015)
- Jean-Baptiste Gallez (parrainé par les membres du C.A. 2015)
- Karl Vaes (parrainé par Patrick Bossin et Bernard Delhaye)

Bruno Scordo est élu avec 35 voix.

Jean-Baptiste Gallez obtient 2 voix

Karl Vaes obtient 7 voix.

Il y a 5 votes nuls et 3 abstentions

Le total fait bien 52 voix représentées.

### **13. Election d'administrateurs pour représenter l'AAM au sein de la Ligue Belge d'Aéromodélisme**

Il faut 27 voix sur 52 pour être élu.

Kar Vaes, unique candidat est élu avec 50 voix.

### **14 : Nomination de deux vérificateurs aux comptes 2016 et d'une réserve**

Sont nommés vérificateurs pour 2016

- Patrick Bossin
- Georges Gosseries
- Luc Dessaucy (suppléant/réserve)

### **15. Tour de table (hors vote)**

Yves Bourgeois insiste sur le fait que l'évènement SAM à Cerfontaine est bien un concours. Hors FAI, certes, mais un concours quand même, 14ème du nom, et ce au niveau mondial puisque des Etats-Unis d'Amérique y sont attendus.

Le SAM a été constitué en a.s.b.l.

Robert Liber évoque une taxe communale sur les infrastructures insalubres.

Grâce à son intervention et avec l'accord de la région wallonne, cette taxe a été évitée par le club.

Bruno Scordo remercie l'assemblée de l'honneur qui lui a été fait de remplacer Jean-Marie Tordoir en tant que membre à titre personnel.

Rapporteur : Stefan Wilski